

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An deux mil vingt-six, le 2 avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.*

### **PRÉSENTS :**

*M. Didier ROUCHOUSE, Maire*

*Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.*

*M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GRAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Philippe FREYSSENET (à partir de la délibération 2026\_04\_01), Mme Pascale CHALAVON CROUZET, Mme Karine PAULET, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, Mme Caroline CHARVET (à partir de la délibération 2026\_04\_01), M. Adrien DESSAILY, Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, Mme Françoise BALMONT, M. Jean-Luc FAURE, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers*

### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

*M. Henri BARDEL pouvoir à M. Antoine GERPHAGNON*

*Mme Ghislaine BERGER pouvoir à Mme Jocelyne DUPLAIN*

*M. Jacques DUPONT pouvoir à M. Bernard BARRY*

*M. Willy BERTHASSON pouvoir à Mme Isabelle GAMEIRO*

*M. François AKAKO pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE*

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

*/*

**Secrétaire de séance :** *Mme Isabelle GAMEIRO élue à l'unanimité*

**Objet :** **Création d'une commission Marché à Procédure Adaptée (MAPA)**

*(Délibération 2026\_04\_06)*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) n'intervient que pour l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens,

Considérant que le représentant du pouvoir adjudicateur souhaite une assistance technique d'aide à la décision.

Monsieur le Maire propose de créer une commission MAPA afin de l'assister dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres pour tous les marchés publics (fournitures, services et travaux) passés en forme adaptée et d'un montant supérieur à 90 000€ HT.

Il est proposé au conseil municipal que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la CAO.

Il est toutefois rappelé que « *si la convocation d'une formation collégiale dotée d'un pouvoir d'avis est toujours possible, lorsqu'elle n'est pas exigée par les textes, il n'est pas possible de lui confier des attributions relevant, aux termes des dispositions de code de la commande publique ou d'autres textes, d'autres autorités car les règles de compétences sont d'ordre public* ». Ainsi, la commission MAPA pourra donner un avis mais ne pourra attribuer un marché passé selon une procédure adaptée, une telle compétence relevant du pouvoir adjudicateur ou de son représentant.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de la création d'une commission MAPA pour tous les marchés supérieurs à 90 000€ HT,
- DECIDE que la commission MAPA sera chargée de donner un avis pendant l'analyse des candidatures puis l'examen des offres,
- DECIDE que la commission MAPA sera composée de 5 titulaires (et de 5 suppléants) qui seront ceux de la CAO soit :

**Président** : Didier ROUCHOUSE

**Membres titulaires** : M. Henri BARDEL, M. Bernard BARRY, M. Guy VEROT, M. Jacques DUPONT et M. Hubert SAIGNOL

**Membres Suppléants** : Mme Ghislaine BERGER, M. Raphaël DUTRUEL, Mme Isabelle ABRIAL, M. Antoine GERPHAGNON et M. Jean-Luc FAURE

- DECIDE que pourront être convoqués aux réunions de la commission MAPA, à titre consultatif, les agents municipaux compétents dans le domaine objet du marché.

<b>Membres en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Présents</b>	<b>24</b>
<b>Représentés</b>	<b>5</b>
<b>Votants</b>	<b>29</b>

<b>Quorum</b>	<b>15</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>29</b>

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 13/04/2026

et publication en Mairie le : 13/04/2026

Pour Copie conforme

Le 13/04/2026

Le Maire,

Monsieur Didier ROUCHOUSE